

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n° 08/2019

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LA
CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS – CHEMIN DE L'HUBAC**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	21

SÉANCE DU 5 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 5 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Manon DEGLI INNOCENTI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI,

ABSENTS EXCUSES : Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Manon DEGLI-INNOCENTI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite aménager un espace de jeu sécurisé, permettant aux enfants de 18 mois à 12 ans de bénéficier d'un lieu de jeux adapté sous la surveillance et la responsabilité des parents.
Le site choisi situé Chemin de l'Hubac propose déjà une aire de jeux boules et un parking.
Ainsi, cette aire de jeux serait facilement accessible et offrirait un ensemble ludique ouverts à tous les usagers.

Cette aire de jeux sera équipée d'installations pour enfants, de bancs et des arbres seront plantés pour apporter de l'ombre.
L'espace de jeu sera clôturé et éclairé la nuit aux heures d'ouverture.
Cinq places de parking seront également créées le long de la route.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 192 200 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût des équipements	192 200 € HT
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (40%)	76 880 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (40 %)	76 880 €
Part communale HT	38 440 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental la plus large possible, si possible à hauteur de 40 % du coût de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 13 MAR. 2019
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 13 MAR. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

